

Cours théoriques :

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Équipements de sécurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Ces cours se dérouleront selon un calendrier affiché au fur et à mesure dans les locaux de l'école de conduite (45 minutes pour chacun environ) sur un cycle de 9 semaines.

Ces cours sont en sus des séances de QCM organisés par votre école de conduite.

Il pourra être organisé des cours spécifiques (permis à points, remplir un constat à l'amiable....) en supplément de ces cours d'ordre général.

Mardi : 8h30 – 12h00 14h00 – 18h00	Cours audio-visuels
Mercredi : 8h30 – 12h00 14h00 – 18h00	
Vendredi : 8h30 – 12h00 14h00 – 18h00	
Samedi : 9h00 – 12h00 14h00 – 16h00	

Les cours collectifs dispensés par un enseignant habilité ECSR abordent les thématiques de sécurité routière suivantes :

Formation théorique :

- Comportement, vigilance et attitudes vis-à-vis des autres usagers de la route, dont les usagers vulnérables
- Etude des effets sur la conduite de la consommation d'alcool, de stupéfiants ou tout autre produit psychotrope
- Etude de l'influence de la fatigue sur le comportement en situation de conduite
- Etude des risques liés aux conditions météorologiques et des états de la chaussée
- Etude des risques liés à la vitesse excessive, l'illusion de visibilité, l'état du véhicule et les facteurs aggravants (ceintures, obstacles.).
- Etude des spécificités de certaines catégories de véhicules dont les conditions de visibilité de leurs conducteurs dont les facteurs de risques à moto.
- Comportement et gestes pour apporter les premiers secours à une personne en détresse
- Les obligations réglementaires dont l'assurance et les démarches administratives liées à l'utilisation d'un véhicule ainsi que sur le transport de personne ou d'un chargement.

Formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont particulièrement enseignées et doivent être acquises en fin de cursus de formation :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence et sous-compétence liées sont abordées en déclinant les approches suivantes :

le Pourquoi ?, le Comment ?, Quels sont les risques ?, Quelles influences de l'environnement sur le candidat ? Auto-évaluation et Evaluation finale de l'enseignant.